

APPENDICE A

Adresse du Président

Québec, 8 avril 1896.

AUX MEMBRES DE LA CORPORATION DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC.

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport que la loi nous fait un devoir de vous présenter, en avril chaque année, sur les opérations du bureau de direction pendant les derniers douze mois.

Cette assemblée générale, la treizième que nous tenons depuis que nous sommes incorporés, nous fournit l'occasion de vous réunir dans les nouvelles chambres que le gouvernement de la Province a bien voulu mettre à la disposition de notre Corporation.

Cet événement qui n'est pas sans marquer une époque assez importante dans l'histoire de notre existence sociale, nous permet de mettre un terme à ces déménagements périodiques, auxquels nous avons été soumis pendant les six ou sept dernières années au grand préjudice de notre progrès matériel. Ces changements continuels d'un local à un autre, du premier au dernier étage et à travers presque tous les départements publics, où l'on trouvait à peine un logement convenable pour y tenir le bureau du secrétaire, nous mettait chaque année dans l'obligation de solliciter l'usage de l'une des grandes salles des comités, soit de l'Assemblée Législative, soit du Conseil Législatif, pour y faire subir les examens à nos élèves et pour y tenir les assemblées générales des membres de la Corporation. Tous ces inconvénients étaient cause